

Charte Développement durable



A travers cette charte, le groupe ALLEN s'engage à promouvoir au sein des sociétés qui le composent une démarche de responsabilité sociale d'entreprise.

Outre l'engagement à respecter les lois et règles de bonne gouvernance, cette démarche repose sur trois axes principaux qui sont l'équité et la valorisation des collaborateurs, la préservation de l'environnement et le développement d'offres de services éco-responsables.

Le groupe ALLEN entend ainsi contribuer activement au développement durable.

Nos engagements

- 1 Agir avec intégrité et veiller au respect des lois et des réglementations qui lui sont applicables.
- 2 Favoriser le développement des compétences, la promotion sociale de ses collaborateurs, la diversité et l'égalité des chances en luttant contre les discriminations.
- 3 Garantir des conditions de travail dans le respect des Droits Fondamentaux et assurer à ses collaborateurs la sécurité, la santé et le bien-être au travail.
- 4 Protéger l'environnement en réduisant durablement l'impact de ses activités sur les ressources naturelles et la biodiversité et à promouvoir les « éco-gestes » auprès de ses collaborateurs.
- 5 Accompagner ses clients dans le développement de solutions favorables à l'environnement.
- 6 Inciter ses collaborateurs à participer activement à l'innovation responsable.
- 7 Fédérer ses partenaires – clients, sous-traitants et fournisseurs – autour de ses valeurs et les inciter à apporter leurs contributions à ses engagements en matière de développement durable.
- 8 Soutenir des programmes de solidarité en lien avec les valeurs du Groupe.
- 9 Œuvrer pour le développement de l'ingénierie et la promotion des carrières scientifiques et techniques
- 10 Fonder sa gouvernance d'entreprise sur une gestion rigoureuse et une communication responsable.

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

